

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2026

oOo

ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA
SECURITE POUR L' ANNEE 2026

oOo

RAPPORT

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine soutient les actions conduites par les communes dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la sécurité. Conformément aux orientations départementales pour l'année 2026, la Ville d'Antony présente une programmation articulée autour de quatre actions prioritaires répondant aux enjeux repérés sur le territoire, notamment au sein du quartier prioritaire du Noyer Doré.

▪ Médiation sociale de proximité et prévention des tensions entre jeunes

Depuis 2024, la Ville a renforcé sa présence de proximité dans l'espace public grâce à la création d'une équipe de médiateurs sociaux intervenant quotidiennement au cœur du quartier du Noyer Doré.

Leur action contribue à prévenir les tensions entre groupes de jeunes, à favoriser le dialogue avec les habitants, à repérer les situations de fragilité, les risques de rupture ou de conflits et à orienter les publics vers les dispositifs adaptés.

La médiation sociale constitue aujourd'hui un levier essentiel de prévention des conflits, de lutte contre le sentiment d'insécurité et de renforcement du lien social.

Le coût total de cette action s'élève à 92 500 €. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 4 000 €.

▪ Prévention des dérives sectaires et promotion des valeurs de la République

Cette action vise à prévenir les phénomènes d'emprise, de radicalisation, de dérives sectaires et de repli sur soi auprès des jeunes du territoire, en favorisant le développement de l'esprit critique, l'ouverture au dialogue et l'adhésion aux valeurs de la République.

Elle s'articule autour de deux axes complémentaires :

- **Des actions collectives de prévention et de repérage**, portées par l'équipe socio-éducative municipale, sous forme d'ateliers, de débats, de groupes d'échanges et de temps de sensibilisation. Ces interventions permettent d'aborder des thématiques telles que les valeurs républicaines, les phénomènes d'influence, les théories complotistes, les discriminations ou encore le vivre-ensemble. Elles constituent également un levier de repérage précoce de situations de vulnérabilité, d'isolement ou de rupture sociale pouvant exposer certains jeunes à des phénomènes d'emprise.

- **Un accompagnement individuel spécialisé**, assuré par une psychologue, à destination des jeunes orientés par les partenaires locaux ou par l'équipe socio-éducative. Cet accompagnement vise à évaluer les situations préoccupantes, à soutenir les jeunes et leurs familles, à renforcer les capacités de discernement et à prévenir les risques d'adhésion à des discours ou pratiques contraires aux valeurs républicaines. Cette intervention s'inscrit en complémentarité des accompagnements réalisés dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

Le coût total de cette action est de 31 200 €. La subvention départementale demandée s'élève à **5 500 €**.

▪ **Développement de l'esprit critique et remobilisation des jeunes**

La Ville d'Antony accompagne les jeunes à travers des ateliers collectifs favorisant l'expression, l'analyse et la participation citoyenne. Ces actions abordent notamment les usages des réseaux sociaux, les phénomènes d'influence, les discriminations et les parcours d'insertion.

La réalisation de podcasts constitue un support privilégié pour développer l'esprit critique, la prise de parole et la confiance des jeunes dans leurs capacités, tout en les sensibilisant aux enjeux de citoyenneté et d'information. Ces ateliers permettent également de prévenir les situations de décrochage et de favoriser leur orientation vers les dispositifs éducatifs, sociaux ou professionnels adaptés.

Le coût total de cette action s'élève à 17 800 €. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de **3 500 €**.

▪ **Prévention des violences intrafamiliales et repérage des victimes**

La Ville développe tout au long de l'année des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes et aux violences intrafamiliales. Ces initiatives visent à favoriser le repérage précoce des situations de violence, améliorer l'orientation des victimes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette démarche s'appuie notamment sur des temps forts organisés dans le cadre des journées nationales de sensibilisation ainsi que sur la mobilisation des partenaires locaux.

Le coût total des actions conduites par la ville s'élève à 9 100 €. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de **2 000 €**.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2026 ainsi que la demande de subvention départementale d'un montant total de **15 000 €**, qui sera soumise à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, Mme SALL, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, M. BESSENAY, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE-SOUSSAND, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme RAFIK	à Mme GALLI	Mme SCHLIENGER	à Mme DE COURSON
Mme ROUCHE	à Mme DUCASSE	M. MONGARDIEN	à Mme NODE-LANGLOIS
M. MASSELIN	à M. SENANT	M. ACHAB	à M. HUBERT
M. COURDESSES	à M. MEDAN	M. COLIN	à Mme PRECETTI

Conseiller absent :

M. BESSENAY est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

42 voix POUR
07 voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ET DE LA SECURITE POUR L' ANNEE 2026**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance mis en place sur la ville en date du 26 septembre 2002,

VU le programme départemental d'appui aux Contrats Locaux de Sécurité et
aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 16 décembre 2005,

VU le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux
Victimes des Hauts-de-Seine du 13 octobre 2014,

CONSIDERANT les modalités de mise en œuvre du soutien financier
départemental au titre de la prévention de la délinquance pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Approuve la programmation annuelle des actions et la demande
de subventions présentées au Département des Hauts-de-Seine au titre de la Prévention de la
Délinquance et de la Sécurité pour l'année 2026 soit :

- **4 000 euros** pour l'action « Médiation sociale de proximité et prévention des tensions
entre jeunes ».
- **5 500 euros** pour l'action « Prévention des dérives sectaires et promotion des valeurs
de la République »,
- **3 500 euros** pour l'action « Développement de l'esprit critique et remobilisation des
jeunes »,
- **2 000 euros** pour l'action « Prévention des violences intrafamiliales et repérage des
victimes ».

ARTICLE 2 – Autorise Madame le Maire à signer la convention de
financement qui sera établie par le Conseil Départemental.

ARTICLE 3 - Les recettes correspondantes, soit **15 000 euros** seront inscrites
au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

Aes